



## **RAPPORT DU PRESIDENT**

**Gatineau, le 10 novembre 2004**

### **L'ACPQ est à la croisée des chemins**

Je veux en premier lieu vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues à l'assemblée générale annuelle de l'Association des conseillers et professionnels du Québec, l'ACPQ.

En révisant mes notes de l'année précédente, j'ai constaté qu'en conclusion de mon rapport annuel de 2003, je disais que *l'arrivée d'un nouveau gouvernement et sa détermination de mettre un peu d'ordre dans les structures risquait de nous toucher directement* et j'ajoutais *qu'il nous faudra être vigilants et s'assurer qu'on ne soit plus laissés pour compte*. Sans prétendre être un bon prévisionniste, force est d'admettre qu'on a vu juste !

Les lois 25 et 30 ont eu et auront encore sur les syndiqués non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux du Québec un impact majeur. D'abord, un bon nombre de SNS sont devenus ou deviendront éventuellement des syndiqués, puisque la loi prévoit qu'ils seront intégrés dans l'unité accréditive regroupant les professionnels et les employés des services. En deuxième lieu, un certain nombre de SNS accéderont à un statut de cadre, ce qui en soit n'est pas inhabituel, puisque déjà l'ACPQ enregistre en cours d'année des départs de ses membres ayant accédé à ce statut. En somme, ceux et celles qui demeureront non syndiqués, seront de vrais représentants de l'employeur non syndiqués et nous espérons que les autorités du ministère sauront leur trouver une identification un peu plus appropriée !

L'ACPQ est donc à la croisée des chemins et nul doute que les efforts déployés depuis trois à quatre ans seront récompensés, à tout le moins, n'auront pas été inutiles ! En effet, nous savons d'ores et déjà que les autorités du Ministère de la Santé et des Services sociaux connaissent déjà nos principales demandes, à savoir une reconnaissance officielle et des conditions de travail comparables aux autres employés et cadres du réseau, notamment un droit de recours en cas de litige. Quant à la forme que pourrait prendre le nouveau statut des SNS, c'est ici que l'Association entre directement en action. L'ACPQ sera appelée à défendre les intérêts des non syndiqués dans ce qui sera le plus vital pour eux : les conditions de travail. Le gouvernement sera-t-il tenté d'opter pour un décret qui sera calqué sur celui des cadres ou un décret qui sera calqué sur celui des unités accréditives ? Et nous comme membres, que souhaitons-nous ? Voulons-nous préserver notre sécurité d'emploi telle qu'elle existe actuellement, ou bien voulons-nous des conditions similaires aux cadres à ce sujet ?

Quoiqu'il arrive, il semble bien que le personnel du réseau de la santé que nous appelons les SNS devra demeurer vigilant et alerte, car il n'en tient qu'à lui de défendre ses propres intérêts et de

s'assurer une place, LA PLACE qui lui revient dans le réseau. D'ici l'été 2005, on peut présumer que nous en saurons un peu plus sur le sort que nous réserve le ministère et soyez toutes et tous assurés que les dirigeants de l'ACPQ seront sur un pied d'alerte.

Dans un autre ordre d'idée, il faut comprendre que la dernière année a été plus calme en raison des délais que nous impose la période de transition qui s'installe dans le processus de restructuration. Nous avons traversé une période d'attentisme et pour cette raison nous nous sommes permis de réduire le nombre de rencontres du Conseil de direction. Ainsi, le Conseil de direction a tenu trois rencontres depuis l'assemblée générale de 2003. De façon statutaire, on y a abordé le rapport financier périodique et la mise à jour du membership, qui est demeuré en légère croissance, ainsi que le suivi systématique de la mise en place des nouveaux réseaux locaux.

Les communications avec les représentants de la Direction du personnel salarié du Ministère de la Santé et des Services sociaux et du Conseil du trésor ont été maintenues d'une façon informelle, mais nous avons aussi adressé une lettre au ministre Couillard pour lui souhaiter la bienvenue à la tête du réseau et lui exprimer notre inquiétude vis-à-vis le sort qui sera réservé aux SNS.

Plus que jamais, les prochains mois seront d'une importance capitale pour l'ACPQ et ses membres et nous déploierons tous les efforts nécessaires pour s'assurer d'avoir une place reconnue au sein du réseau socio sanitaire québécois.

En terminant, je voudrais remercier mes collègues du Conseil de direction, messieurs Patrik Allison, Centre jeunesse de la Montérégie, Jean-Viateur Murray, du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, et François Therrien, CHSLD Providence Notre-Dame de Lourdes, pour leur excellente collaboration tout au cours de l'année. Je suis désolé que madame Aline Bouclin n'ait pas pu, pour des raisons personnelles, participer aux réunions du Conseil.

Une fois de plus, merci à messieurs Magella Ross, Centre jeunesse du Bas St-Laurent, et Raymond Cadieux, Centre hospitalier régional Antoine-Labelle, qui ont accepté, pour une deuxième année, leur rôle de vérificateurs internes en collaboration avec le Secrétaire trésorier, Jean-Viateur Murray. Et comme toujours, un merci spécial à l'équipe de permanents de l'ACPQ, madame Marie Pinard et messieurs Michel Legros, Jacques McNicoll et Denis Joly pour leur support et leurs judicieux conseils.

René Marcotte  
Automne 2004